DEMANDE DE PROPOSITIONS

Approfondissement des connaissances sur la migration de substances chimiques contenues dans des produits de consommation vers les humains et l'environnement – Phase 2

dans le cadre du projet intitulé :
Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord

Commission de coopération environnementale

2017

I. Survol du projet

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants en vue de déterminer la migration de certaines substances chimiques contenues dans des produits manufacturés.

Plus précisément, le consultant devra caractériser les produits de consommation sélectionnés en lien avec les substances chimiques d'intérêt et évaluer la migration de ces substances des produits sélectionnés aux voies applicables : exposition cutanée, source de poussières, émissions atmosphériques, rejet dans l'eau (par le lavage) et lixiviat de sites d'enfouissement.

La CCE est un organisme trinational que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et ce, dans le but d'examiner les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle du continent, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser une application efficace des lois de l'environnement. Cet accord complète les dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Le Conseil, à savoir l'organe directeur de la CCE, a approuvé, dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 à 2016, le projet qui fait l'objet de la présente demande. Ce projet, intitulé *Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord*, vise à mieux comprendre la façon dont les substances chimiques se dégagent des produits manufacturés, ainsi que l'exposition humaine et/ou les rejets dans l'environnement. Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse : <www.cec.org/fr/nos-travaux/projets/écologisation-de-la-gestion-des-produits-chimiques-en-amérique-du-nord>.

II. Mandat

A. Vue d'ensemble et portée du mandat

Ce projet met l'accent sur la migration de certaines substances chimiques contenues dans des produits manufacturés (voir l'annexe B) dans le but de développer des connaissances utiles pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques et/ou la gestion de ces risques au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Le projet est divisé en deux phases. La première phase (terminée) consistait en un examen des méthodes actuelles de détermination de la migration de substances chimiques sélectionnées à partir de certains produits manufacturés[1]. La deuxième phase du projet – l'objet de la présente demande de propositions – consiste en des tests en laboratoire visant la migration de substances chimiques sélectionnées à partir des produits manufacturés énumérés à l'annexe B. Cette annexe présente trois groupes de substances, de produits et de voies d'intérêt, en ordre de préférence. **En fonction des propositions et évaluations de coûts reçues, les travaux à effectuer incluront la totalité ou une partie d'au moins un des groupes de substances, de produits et de voies.**

[1] Document interne qui sera fourni sur demande.

B. Description des services

Le consultant coordonnera les travaux suivants avec les personnes-ressources qu'aura désignées la CCE :

1. **Présentation d'un plan de travail final relativement aux activités prévues au contrat et d'un plan d'assurance de la qualité (PAQ) concernant les tests**.
    - Le consultant présentera et expliquera le plan de travail proposé et le plan d'assurance de la qualité pour les tests lors d'une téléconférence initiale avec le personnel du Secrétariat de la CCE et le comité directeur du projet. Ces deux documents devront être envoyés au Secrétariat avant la téléconférence.
    - Le plan de travail devrait définir les méthodes d'échantillonnage et de mesure à utiliser (prévoir au moins dix échantillons par substance chimique, par produit et par voie), ainsi que de stockage et de transport des échantillons (si l'analyse n'est pas effectuée sur place), et déterminer la source de toute norme analytique de référence. Le PAQ devrait décrire les éléments suivants : conception expérimentale pour la caractérisation des sources et la migration (annexe B) [2]; acquisition et caractérisation des produits manufacturés en vue des tests; manipulation et conservation des produits manufacturés en vue des tests et du stockage, ce qui inclut le respect des bonnes pratiques de laboratoire; préparation d'échantillons; procédures d'analyse préliminaire et d'analyse approfondie; instrument de calibration et limites de détection connexes; processus d'assurance de qualité; gestion et vérification des données.
    - Le plan de travail devrait comprendre la liste des produits manufacturés à acheter, indiquant au minimum les marques, le modèle, le coût unitaire, le pays et le détaillant; le nombre total de produits à acheter dans chaque pays.
    - Le plan de travail et le PAQ seront examinés et approuvés par le Secrétariat et le comité directeur du projet.

2. **Acquisition et caractérisation des produits manufacturés en vue des tests** :
   Le consultant achètera des produits neufs (selon la liste figurant à l'annexe B) magasins de détail/des points de vente populaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Un produit « neuf » est un produit qui a été fabriqué au cours de la dernière année et n'a pas été utilisé ou vendu préalablement (cela exclut par exemple les modèles de démonstration ou les retours des clients). Le consultant prendra en compte les éléments suivants pour l'achat des produits manufacturés :
    - utiliser une répartition égale pour chaque pays,
    - acquérir le plus grand nombre possible de produits de marques différentes, provenant de diverses régions de chaque pays;
    - indiquer le nombre de produits à acheter dans chaque pays avec le budget fourni et les décrire, et décrire la façon dont il entend maximiser la taille des échantillons et optimiser les résultats des tests (prévoir au moins dix échantillons par substance chimique, par produit et par voie)—cela devrait inclure un plan d'urgence pour le cas où il y aurait un grand nombre de résultats négatifs au terme des analyses initiales;

[2] On s'attend à ce que le consultant soumissionnaire fournisse des méthodes d'essai précises par voie, par produit et par substance chimique.

- accorder la priorité aux produits dont le prix est bas ou modéré et les articles qui sont populaires auprès des consommateurs,
- éviter d'acheter à des fabricants et à des détaillants affirmant que leurs produits ne contiennent aucun produit chimique d'intérêt, et
- décrire la méthode qu'il utilisera pour acquérir, expédier et entreposer les produits provenant des trois pays; cette méthode devrait être décrite plus en détail dans le PAQ élaboré dans le cadre de la tâche 1.

La liste des produits à acheter devra être approuvée par le Secrétariat et le comité directeur du projet.

3. **Effectuer les tests pour identifier et mesurer les substances chimiques d'intérêt dans les produits, et leur migration**
   Le consultant procédera à la caractérisation des sources, à une sélection préliminaire et à une analyse quantitative des substances chimiques d'intérêt présentes dans les produits manufacturés (annexe B), après avoir collecté et préparé les échantillons (conformément au PAQ approuvé). En fonction des résultats obtenus, en consultation avec le Secrétariat de la CCE et le comité directeur du projet, le consultant testera la migration de ces substances chimiques présentes dans chaque produit, y compris une estimation de la quantité absolue de substance dans le matériau applicable, et le pourcentage en poids par rapport au poids total (% p/p) de la substance dans tout le produit. Les méthodes précises à utiliser pour les tests de migration seront décrites dans le PAQ approuvé.

4. **Présentation du rapport et des résultats du projet**
   Le consultant remettra un rapport final décrivant les travaux menés à bien, accompagné de données justificatives, tel que décrit dans le PAQ, ainsi qu'un rapport sommaire découlant du rapport final.

   En collaboration avec le gestionnaire de programme de la CCE et le comité directeur du projet, le ou les consultants élaboreront les grandes lignes du rapport, incluant des idées quant au style de présentation, à l'utilisation de graphiques et au niveau de détail, et il déterminera toute autre source d'information à utiliser.

   Les publics cibles prévus pour ce document sont les organismes gouvernementaux concernés (œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité des produits de consommation), les milieux de la recherche universitaire, des organisations internationales telles que le PNUE et le grand public.

   Le consultant doit fournir une présentation PowerPoint résumant le projet, la méthodologie, les observations et les résultats; ainsi que faire une présentation orale au Secrétariat et au comité directeur du projet exposant cette information. La présentation des résultats du projet se fera par téléconférence/vidéoconférence/webinaire.

Les activités du projet se dérouleront selon le calendrier présenté dans le tableau ci-dessous. Les échéances sont approximatives et pourraient changer. **La CCE invite les consultants qui présenteront des propositions à modifier ce calendrier en fonction de leur évaluation des activités de projet prévues.**

Tableau 1 : Produits livrables

Tâche	Activité	Produit livrable	Échéance
1	Réunion de mise en marche du projet par téléconférence	Rapport sommaire de la réunion, plan de travail provisoire du projet et ébauche du plan d'assurance de la qualité (PAQ),	Début avril 2017
1 et 2	Remise du plan de travail final (y compris la liste des produits à acheter) et du PAQ pour les essais	Plan de travail définitif et PAQ final, qui tiennent compte des commentaires du Secrétariat de la CCE et du comité directeur du projet	Mi-avril 2017
4	Remise d'un rapport provisoire avec les résultats de la caractérisation de la source et des essais de migration pour examen par le Secrétariat et le comité directeur	Rapport provisoire avec les résultats de la caractérisation de la source et des essais de migration	Fin mai 2017
4	Présentation des résultats du projet et rapport de synthèse	Présentation des résultats du projet par téléconférence/ vidéoconférence/webinaire et du rapport au Secrétariat de la CCE et au comité directeur du projet, y compris le fichier PowerPoint et les documents à l'appui. Rapport sommaire	Deuxième semaine de juin 2017
4	Remise de la version finale du rapport final sur les essais	Rapport final, après intégration des commentaires reçus du Secrétariat de la CCE et du comité directeur du projet	Troisième semaine de juin 2017
	Rapports périodiques	Rapports d'étape mensuels et, au besoin, conférences téléphoniques avec le comité directeur du projet	Permanent

C. Exigences relatives à la présentation des rapports

Tout au long du projet, le consultant collaborera étroitement avec la CCE, le comité directeur du projet et les spécialistes en vue de recueillir des renseignements qui soutiendront l'exécution des travaux. Il pourra consulter directement des fonctionnaires et d'autres spécialistes, au

besoin. Il ne relèvera toutefois et ne recevra des directives que du gestionnaire de programme de la CCE ou de son remplaçant.

Le Secrétariat de la CCE fera parvenir les ébauches des produits livrables au comité directeur du projet et à d'autres experts pour examen et commentaires. Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec le consultant, le gestionnaire de programme et d'autres experts suivant les besoins à des moments mutuellement convenus. Le but de ces réunions consistera à évaluer l'avancement du projet.

Le consultant préparera de courts rapports d'étape mensuels qui résumeront ce qui suit :

- Progrès réalisés au cours du mois précédent;
- État d'avancement actuel;
- Progrès prévus au cours du prochain mois;
- Problèmes possibles, avec description et raisons de tout retard;
- Mesures que le Secrétariat de la CCE devrait prendre pour faciliter le projet.

Ces rapports devront être envoyés au gestionnaire de programme de la CCE au plus tard la première semaine du mois suivant, par courriel.

Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

D. Qualité des produits livrables

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le guide stylistique anglais de la CCE, suivre les *Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information* et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un rapport (fichiers téléchargeables en ligne à l'adresse suivante : <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles>. Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec le rapport dans le format de fichier d'origine (p. ex., Excel et ArcGIS). Il est à noter que tous les montants seront exprimés en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après avoir apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 $CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non,

la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraites d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé *Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE*. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments plagiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un consultant unique ou d'un consortium.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Le consultant et le personnel de soutien clé doivent posséder les qualifications, les compétences et l'expérience voulues dans le domaine visé. Le consultant doit démontrer sa compétence, sa compréhension, ses connaissances et son expérience documentée en matière de recherche sur les méthodes d'analyse, particulièrement pour ce qui est de la détection, de l'analyse de substances chimiques dans des produits manufacturés et des essais relatifs à la migration de substances chimiques contenus dans des produits manufacturés. Le consultant doit avoir accès aux installations et à l'équipement nécessaires pour les essais.

Le consultant doit parler et écrire couramment l'anglais, mais la maîtrise du français et/ou de l'espagnol constitue également un atout.

Le consultant devra démontrer ses compétences et les travaux antérieurs qu'il a menés avec des gouvernements nationaux et/ou des organismes internationaux et l'industrie.

4. Présentation de la proposition
La CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, les modifications à y apporter.

Une proposition doit comprendre les éléments suivants :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention relativement à ces travaux qui vise à exposer l'expérience du consultant et sa connaissance de l'objet desdits travaux. Ce document traitera des résultats escomptés; des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus); des ressources (humaines, financières et techniques, ou du soutien organisationnel qui permettront d'obtenir les résultats escomptés); tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement destiné à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles;
- Un plan de travail général pour l'exécution du projet;
- La méthode de travail envisagée;
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, le cas échéant, ainsi que les raisons justifiant ces modifications;
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux;
- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables.

Aux fins de la présente DDP, les consultants potentiels doivent soumettre leurs estimations de coûts pour chacun des éléments suivants :

1. Substances, produits et voies inclus dans B1
2. Substances, produits et voies inclus dans B1 et B2
3. Substances, produits et voies inclus dans B3
4. L'ensemble des substances, produits et voies énumérés à l'annexe B

Le coût lié à l'évaluation de la quantité absolue d'une substance dans la matière applicable, et le % p/p de la substance dans la totalité du produit doivent être fournis;

- Une description de l'expérience pertinente et la mention de toute autre information connexe ayant un rapport avec les travaux à exécuter;
- Deux (2) échantillons de précédents travaux;
- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'anciens clients;
- Trois références à présenter sur demande.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser six (6) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici le 30 juin 2017.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du *Guide relatif à l'acquisition de services de consultation* de la CCE consultable à l'adresse <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles>.

Le Secrétariat de la CCE évaluera les propositions qu'il jugera complètes à l'aide de la grille de pointage ci-après. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes (irrecevables) par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit.

Le Secrétariat de la CCE évaluera chacune des propositions complètes à l'aide des critères et du barème de pointage suivants :

Critères d'évaluation	**Nombre maximal de points**
Compréhension des exigences du projet, pertinence du plan de travail	20
Adéquation et caractère innovateur de l'approche proposée	20
Expérience et qualifications du consultant, compétences de son personnel clé	40
Aptitude à analyser le sujet et aptitude en rédaction	10
Adéquation du budget	10
Total	100

Toute proposition devra recevoir au moins 80 points pour subir un plus ample examen. L'évaluation tiendra compte de la rentabilité et de l'optimisation des ressources.

Les propositions seront évaluées par le gestionnaire de programme compétent de la CCE ainsi que par des examinateurs techniques désignés qui constitueront un comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème de notation susmentionnés.

Le gestionnaire de programme organisera une téléconférence et/ou une réunion des membres du Comité d'évaluation afin qu'ils puissent examiner les notes accordées aux propositions, leur donner un caractère définitif et classer par la suite l'ensemble d'entre elles. Les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation seront consignées et résumées. Des observations seront transmises à chaque consultant soumissionnaire lorsque le processus de sélection sera terminé, et elles seront accompagnées du nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée

par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenus.

E. Ressources financières prévues

Le budget de ce projet de services de conseil devrait se situer entre 285 000 $ CAN et 300 000 $ CAN (dollars canadiens), honoraires professionnels et dépenses compris. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 $US pour l'utilisation du logiciel iThenticate, ou un logiciel équivalent, permettant de détecter du plagiat éventuel.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la proposition est soumise par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services - la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au Mexique - sera de 0%, conformément à l'article 29, section IV, paragraphe a) de la Loi sur la TVA, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, aux fins de comparaison.

F. Base de paiement

Le consultant sera payé selon des étapes qui seront définies relativement aux produits livrables décrits dans le cadre du contrat.

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

G. Informations financières et autres renseignements confidentiels

Dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera pas d'informations confidentielles ni d'autres renseignements concernant les assurances, la situation financière ou les titres de propriété.

H. Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne notamment un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration*

d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat (voir l'annexe A).

Le consultant doit également lire le *Guide relatif à l'acquisition de services de consultation* de la CCE.

I. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 24 mars 2017 à 17 heures HAE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à <ocabrera@cec.org>, avec copie conforme à <ehercules@cec.org>. Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, ils doivent contacter la CCE :

Personne-ressource
Orlando Cabrera-Rivera
Gestionnaire de programme, Qualité de l'environnement et Changement climatique
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél : 514-350-4323; téléc : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions. Les soumissionnaires seront avisés du choix du Secrétariat peu de temps après cette date.

ANNEXE A (voir également l'annexe D du contrat-type de la CCE)

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT POUR LE CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

❑ Je déclare par les présentes que j'accepte d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE
(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e)*, veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement *(ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.*)

❑ **Je suis impartial(e) et indépendant(e)** relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

❑ **Je suis impartial(e) et indépendant(e)** relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. ((Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____ Signature : _____

Annexe B. Tableau complet des substances chimiques, des produits manufacturés d'intérêt et des voies de cheminement

SUBSTANCE	PRODUIT	VOIE DE CHEMINEMENT/TEST*
B1. Produits ignifuges (liste préliminaire qui sera précisée avant le début des tests) - 1,1'-(1,2-éthanédiyl)bis[2,3,4,5,6-pentabromo-; ou décabromodiphényléthane (DBDPE), CAS RN 84852-53-9 - Déchlorane Plus, CAS RN 2385-85-5 - Tétrabromobisphénol A (TBBPA), CAS RN 79-94-7 - Acide benzènedicarboxylique-1,2, 3,4,5,6-tétrabromo-bis(2-éthylhexyl) ester (TBPH), CAS RN 26040-51-7 - Acide 2,3,4,5-tétrabromo-benzoïque de 2-éthylhexylester (TBB), CAS RN 183658-27-7 - Éthyl 2-(2-aminothiazol-4-yl)-2-méthoxyiminoacétate (ATE), CAS RN 60846-15-3 - DOPO (CAS RN 35948-25-5), - Fyrol PMP (CAS RN 63747-58-0) - Aluminium diéthylphosphinate (CAS RN 225789-38-8), - Hydroxyde d'aluminium (CAS RN 21645-51-2) - Hydroxyde de magnésium (CAS RN 1309-42-8) - Polyphosphate de mélamine (CAS RN 15541-60-3) - Silice (amorphe) (CAS RN 7631-86-9) - HBCD	- Équipement informatique et périphériques comme câble d'alimentation, fils, gaines de câble, connecteurs, protège cordon - Téléphones cellulaires/intelligents - Ordinateurs portables - Tablettes - Téléviseurs - Écrans d'ordinateur	Caractérisation des sources Exposition cutanée Source de poussière Émissions atmosphériques Lixiviat de sites d'enfouissement
B2. Plastifiants : DEHP	- Équipement informatique et périphériques comme câble d'alimentation, fils, gaines de câble, connecteurs, protège cordon - Téléphones cellulaires/intelligents - Ordinateurs portables	Caractérisation des sources Exposition cutanée Source de poussière Émissions atmosphériques Lixiviat de sites d'enfouissement

	- Tablettes - Téléviseurs - Écrans d'ordinateur	
B3. Substances chimiques hydrofuges durables **:** - Acide perfluorooctanoïque (APFO) - Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS)	- Vêtements de protection : imperméables pour enfants, imperméables pour adultes (hommes et femmes, combinaison de travail pour adultes (combinaisons de protection)	Caractérisation des sources Exposition cutanée Source de poussière Émissions atmosphériques Rejet dans l'eau (par le lavage) Lixiviat de sites d'enfouissement

*Le consultant évaluera la méthode utilisée pour tester la voie et la migration pour chaque produit et chaque substance chimique.